L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 17 JANVIER.

Chronique Théâtrale.

Reprise de Zampa, opéra-comique en trois actes, d'Hérold. Petite notice biographique. Séjour et début à Naples. Retour à Paris. Mort d'Hérold à quarante-deux ans. MM. Gadilhe, Laurent, Miral, Donval, Mlles Dumoulin, Liogier.

Les œuvres médiocres de l'esprit humain ressemblent à ces météores vagues et fugitifs de la nuit, qui, après avoir dessiné une faible lueur sur un coin du ciel, disparaissent pour toujours. Tel a été le sort d'une foule innombrable de grands opéras et d'opéras-comiques. Il n'en est pas ainsi des productions du génie; elles brillent d'un éclat qui leur est propre, et si elles disparaissent dans le ciel de l'art, c'est pour y revenir tôt ou tard, aussi resplendissants qu'à leur première apparition, semblables à ces astres lumineux que l'on voit surgir des profondeurs de l'infini, puis s'éloigner, s'effacer, pour reparaître à une époque plus ou moins régulière. Telle a été la destinée du *Don Juan* de Mozart, du *Richard Cœur de Lion* de Grétry, du *Mariage Secret* de Cimarosa, du *Zampa* d'Hérold.

Zampa, cette œuvre qui réunit, dans un accord parfait, la sensibilité française, la rêverie allemande et le brio italien, fut représenté pour la première fois à Paris, le [illegible] 1831.

A cette époque la France était en proie à ces agitations politiques, et à cette incertitude du lendemain qui exercent toujours une influence funeste sur les arts. [illegible]

[illegible]

Il y a des personnes qui croient avoir [illegible] de mort d'un opéra, [illegible] "C'est de la musique des tiers, voyez," tous les concerts [illegible]

[illegible]

Hérold naquit à Paris en 1791. [illegible] étudia la composition avec Méhul, le piano avec [illegible] [illegible] au Conservatoire [illegible] le premier prix de composition [illegible]

[illegible]

Le second acte n'est pas moins brillant que le premier. Ne pouvant tout citer, nous indiquerons seulement l'air:

"Toi dont la grâce séduisante,"

dont l'*Allegro*:

"Il faut céder à mes lois;
"Et comment s'en défendre?
"Quand mon cœur a fait un choix,
"La belle doit se rendre;"

a été dit et redit cent fois par tous les amoureux à grandes prétentions.

Hâtons-nous d'ajouter que M. Gadilhe a chanté cet air avec une désinvolture de vrai pirate byronien, et une finesse tout italienne. Il n'a pas été moins heureux dans les jolis couplets que chante Zampa à la fin de ce second acte:

"Douce jouvencelle."

Toute la dernière partie de cet acte est admirable; la loi des contrastes y est observée avec toute la puissance du génie.

La barcarolle, la sérénade en chœur, la cavatine de Zampa près de Camille évanouie:

"Pourquoi trembler?
"C'est moi qui vous implore!"

puis, le duo qui précède le moment où la statue d'Alice entoure Zampa de ses bras de marbre, et l'entraîne sous terre: tels sont les éléments du troisième acte. Mais, là aussi la grande voix de l'orchestre parle d'une manière saisissante, surtout quand la statue s'approche pour saisir Zampa.

Il y avait dix-huit ans que l'opéra de *Zampa* n'avait été représenté à la Nouvelle-Orléans. L'exécution en a été bonne, et fait surtout le plus grand honneur à M. Gadilhe. C'est incontestablement un des ouvrages où il brille le plus.

MM. Laurent, Miral et Donval ont bien mérité du public.

Mlle Dumoulin a dit la complainte d'Alice avec la simplicité naïve, qui convient à la légende.

Mlle Liogier est vraiment une alerte et fort gentille Ritta. Maintenant que cette jeune artiste n'a plus peur de notre public, elle déploie de petits airs espiègles qui donnent à son jeu quelque chose de très piquant.

A. M.

FEUILLETON.

LES DEUX FEMMES DU MAJOR.

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX.

(Suite et fin.)

Je ne puis voir qu'un seul de ces voyageurs, l'autre étant reparti tout aussitôt pour une direction ignorée. Celui que je vis supplier de passer à mon hôtel était un garçon de vingt-cinq à trente ans, vulgaire et cauteleux, dont je ne tirai rien de plus que ce que le journal m'avait appris.

C'était lui, du reste, qui avait fourni à la rédaction la note qui faisait en ce moment le tour de la presse américaine.

Je ne pouvais le supposer dupe de ce qu'il débitait avec tant d'assurance, quoique avec une extrême sobriété de détails; restait à l'en croire complice, et force me fut de m'arrêter à cette idée, si pénible qu'elle fût.

Cet homme méditait partir la nuit même pour la Californie. Je n'osai ni lui dire un mot, ni lui offrir une aide pécuniaire, quoique son extérieur ne témoignât pas d'une aisance positive.

[illegible]

[illegible]

Le major Jouanny à Mme de Guimont.

Toulouse, 3 octobre.

Madame, vous êtes une sainte que ses sublimes imprudences mènent à une sorte de martyre oublié par l'Eglise.

Vous avez cru au point d'honneur, à la conscience, à l'expiation, au serment. Vous ignoriez donc que certaines natures jonglent avec ces grandes choses, qu'elles regardent seulement comme de grands mots?

Votre confiance, dont je vous bénis avec une gratitude profonde, me grandit assez pour me rapprocher des sphères pures où vous planez.

Vous n'entendrez pas une plainte sur ma propre douleur, pas une critique sur la [illegible] illusion que vous aviez conçue. Je vois en vous, madame, la victime d'une [illegible] et d'un rêve décevant.

Cet homme a tardé cinq ans à revendiquer sa part au soleil de la patrie. C'est beaucoup, c'est énorme! Il n'a écouté que sa question d'argent le pacte irréfutable qu'en un jour de terreur il vous proposa et que, prise de la suprême folie de l'honneur, vous avez cru pouvoir accepter.

Et, déjà, vous entrevoyez l'heure où il réclamera son droit strict, son nom, sa femme.... Ah! madame, avais-je donc deviné l'intolérable supplice qui m'est destiné quand je voulais tuer M. Vincent?

Le capitaine Odret au major Jouanny.

Douai, 5 octobre.

Je ne m'explique pas très clairement le sentiment complexe qui pousse mon ami Evenin à poursuivre le siége de Guimont.

Il m'arrive parfois de supposer que ce jeune homme éprouve le besoin de supplanter ses pareils, pour le seul plaisir de faire constater sa supériorité positive à certains égards.

Croyez-vous aussi cela, mon cher major. Depuis que les insanités de Durajoux et les propos de la douairière de Sobrière ont mis en grande mode la jeune veuve, Just Evenin, qui ne semblait point y songer, a pris la tentative à cœur. Votre correspondance avec Mme de Guimont, dont vous vous souvenez que le hasard d'un évanouissement et d'une rencontre lui a livré ce gracieux secret, paraît avoir influé grandement sur ses projets.

Vous redoute-t-il? redoute-t-il des prétendants inconnus? je ne sais. Il se démène plus activement que ne le fit jamais troubadour amoureux autour de la dame de ses pensées.

Les menaces sans fard d'un aventurier dont je vous ai conté les prétentions ont exaspéré son orgueil. Sans leur faire l'honneur de les prendre au sérieux, comme j'avais eu la sottise de le faire moi-même, il entend amener Mme de Guimont à se laisser efficacement protéger par un fiancé en titre.

La serre de la sous-préfecture a donné toutes ses fleurs. L'imagination de notre héros a mis au vent toute sa poésie. Voilà une semaine que dure le tendre manége. Ce soir, Just Evenin compte se présenter loyalement à Guimont et traduire en prose parlée ce qu'il a soupiré jusqu'ici en idylle et en élégie.

Aime-t-il réellement Mme de Guimont?.... En tous cas, il veut l'épouser, et son énergie, pour revêtir une forme élégante, n'en est pas moins tenace.

Le capitaine Odret au major Jouanny.

Douai, 7 octobre.

Après l'idylle, le drame.

Que s'est-il passé à Guimont? Voici mon cher major, tout ce que j'ai pu apprendre afin de devancer près de vous les chroniques judiciaires.

Hier, à neuf heures, par une soirée claire, le cabriolet du sous-préfet de Cambrai attendait son maître à l'entrée de l'avenue de Guimont, sous la garde d'un petit garçon de la ferme.

A travers les grilles, il voyait distinctement les ombres de Mme de Guimont et de deux messieurs qui se promenaient avec elle poindre, grandir et disparaître alternativement devant l'espace éclairé par les fenêtres du salon sur le gazon du parc.

Les trois interlocuteurs mettaient dans leur entretien une certaine animation souriante. Toujours causant, ils gagnèrent une allée où les clartés du salon ne découpèrent plus leurs silhouettes.

Cette allée conduisait à une des portes qui, du parc, ouvrent directement sur l'avenue. Le petit garçon vit ouvrir cette porte et Just Evenin en sortir seul.

Le petit garçon remarqua qu'en se trouvant sur un point qui lui était moins familier, le sous-préfet, entré par la grande grille, ne parut pas se reconnaître tout d'abord.

Il s'orienta pour rejoindre sa voiture; mais à peine avait-il fait quelques pas, et comme l'enfant allait le héler avec plus de bon vouloir que de respect, une grande ombre se dressa entre une haie vive et le mur du parc.

Il entendit un coup de revolver, presque aussitôt suivi d'un autre, un cri entre les deux explosions, et puis rien.

Epouvanté, l'enfant dégringola de son siége et s'enfuit vers Cambrai en poussant des hurlements.

Du château, de la ferme, on accourut aussitôt. Les recherches ne furent pas longues. A une égale distance du parc et de sa voiture, Just Evenin gisait, blessé à la poitrine, étendu sur le dos, la main crispée tenant un revolver, dont un seul coup était désarmé.

Il était sans connaissance. On le releva. M. de Tainsonne, l'oncle de Mme de Guimont, qui était au château, organisait déjà son transport, quand un domestique fit une découverte encore plus lugubre.

Proche le mur, la face contre terre, était tombé un homme dont il fut impossible de reconnaître le visage, horriblement ravagé par un coup de pistolet tiré d'assez près.

La blessure, d'un aspect repoussant, avait emporté le bas de la tête du menton aux oreilles, en sillonnant d'une trace sanglante les yeux et le front.

Cet homme était mort.

On transporta les deux corps inertes, celui du sous-préfet dans le grand salon de Guimont, celui de l'inconnu dans l'orangerie.

Un médecin, que l'on allait chercher à Cambrai, fut rencontré arrivant en toute hâte, car il avait appris du petit garçon, fou de terreur, qu'on "s'était fusillé," suivant son expression, près du château.

La blessure de Just Evenin, quoique fort grave, ne paraît pas mortelle au docteur; mais il est intransportable, et, si la justice, ce qui est fort à supposer, juge bon de se mêler de cette mystérieuse affaire, elle aura bien des précautions à prendre pour lui faire subir un interrogatoire.

Mme de Guimont a vu le blessé, contemplé le mort, et l'impression qu'elle en a ressentie a été si saisissante qu'elle a été prise d'une crise de nerfs d'une violence inouïe, à l'issue de laquelle le médecin l'a condamnée au silence, à l'immobilité les plus absolus.

Au matin, la nouvelle de l'événement nous est arrivée à Douai. Je me suis rendu vers Guimont, où M. de Tainsonne, avec une complaisance et une prolixité intarissables, m'a promené sur le lieu du crime, en me bombardant des commentaires les plus fantaisistes.

L'enfant, rassuré de la ville et calmé par la vue d'une pièce d'or, s'est mis alors à raconter ce qu'il n'avait point encore voulu dire et ce que je vous ai dit, mais au début de cette lettre, et qu'il avait vu, près du mur du parc.

Ce récit, que le garçon répéta à la justice, [illegible] [illegible]

C'était, en effet, M. de Tainsonne, [illegible] visite du sous-préfet terminée, [illegible] ouvert cette petite porte pour lui, [illegible] un détour jusqu'à la grande entrée.

En outre, il devenait clair que le jeune homme blessé avait jeté un cri, se prétendant l'arme qui ne le quitt[illegible] depuis l'agression nocturne dont il avait été l'objet, et avait fait feu sur son assassin, avant de tomber lui-même.

Et ce coup-là, quoique tiré presque au hasard, avait été mortel.

—"Maintenant, continuait M. de Tainsonne, quel peut bien être l'assassin? Un voleur? Mais un voleur menace avant d'agir et ne se sert pas d'une arme aussi bruyante dans le voisinage immédiat d'une maison habitée. Un ennemi?... On n'en connaît aucun à M. Evenin, qui est, au contraire, fort sympathique à ses administrés. Un rival?... Mais la conduite exemplaire de ma nièce éloigne toute idée d'intrigue mystérieuse, et s'il s'agit d'un prétendant à sa main, pourquoi cet homme ne s'est-il pas présenté ouvertement, comme M. Evenin venait de le faire lui-même? Car, remarquez-le, monsieur, ce pauvre sous-préfet, après une petite cour assez accentuée, quoique à distance, venait le soir même, de brûler ses vaisseaux. Prévenu par ma nièce, que ce petit manège amoureux n'attendrissait pas, je suis venu passer la fin de la semaine chez elle et me suis trouvé là tout à point pour recevoir la demande de notre blessé. Franchement, je la trouvais très acceptable, cette demande, et si Mme de Guimont m'avait voulu croire.... Point. Avec beau coup de grâce et beaucoup de fermeté, elle a déclaré vouloir rester veuve,—ce qui me stupéfie, quand je me souviens du mari qu'elle entend pleurer éternellement—puis, elle a promené gentiment le soupirant dans son parc, entre elle et moi, pour ne pas donner l'odieux de l'éconduire, et s'est éclipsée en me laissant le soin de le ramener à sa voiture. J'ai eu la malencontreuse idée de l'ouvrir la petite porte du parc, ce qui a probablement précipité la catastrophe, laquelle sans cette circonstance, aurait eu peut-être pour théâtre la route encaissée de Guimont."

La police avait fait une première descente au château. L'identité du cadavre ne peut être établie. La procession des curieux qui envahit l'orangerie ne saît donner aucun renseignement sur l'assassin, que je reconnais parfaitement pour le grand corps menaçant de l'autre nuit. Un cabaretier des environs se souvient aussi de lui avoir servi un repas, et une fermière avoue lui avoir vendu du lait chaque matin pendant trois jours.

Seulement, ces gens n'en savent ou n'en veulent pas dire davantage. Je crois réellement qu'ils ne savent rien. On vient de photographier le corps: c'est horrible. Ce soir on le transporte à Cambrai.

Un officier, venu en curieux, prétend que ces vêtements ne lui sont pas tout à fait étrangers, et qu'il a bien pu les rencontrer, à Lille, sur le dos de quelque aventurier.

Ce bruit prend quelque consistance.

Le juge d'instruction a renoncé à interroger Just Evenin, trop faible. Pour la forme il a fait quelques questions à la pauvre Mme de Guimont, dont l'ignorance absolue ne fait pas un doute. M. de Tainsonne et l'enfant ont raconté le peu qu'ils savent, et je crois que cette nuit le calme va rentrer au château.

Ces formalités indispensables et pénibles ont si cruellement éprouvé la jeune femme, que son oncle manifeste le désir de l'emmener à Tainsonne. Et tout le monde l'approuve.

L'état du sous-préfet présente un peu moins de gravité qu'on ne l'avait redouté d'abord. La balle, reçue pendant qu'il s'orientait, n'a pas entamé le poumon, tout en labourant la poitrine.

Dès qu'il sera transportable, on le réintégrera à Cambrai, d'où ses domestiques sont venus joindre leurs soins à ceux qu'il reçoit au château.

Mon cher major, quand les journaux vont, demain, vous inonder de leurs commentaires, vous aurez le droit de n'en pas croire un mot. Voilà l'histoire sanglante, telle qu'elle s'est passée avec son mystère, que la justice découvrira peut-être.

Moi, je sais que beaucoup de mystères n'ont jamais été découverts par elle surtout ceux qui se rattachent à un certain ordre d'idées ou de sentiments plus élevés.

A mon sens, l'assassin a agi par jalousie. Jalousie peu commune, puisque la femme dont il gardait la demeure d'une si menaçante façon ne le connaissait même pas.

Nous pouvons, être certain, mon cher major, que cet homme que l'on enterre demain, sans pouvoir mettre un nom sur sa tombe, n'est point le premier venu.

Le major Jouanny à Mme de Guimont.

Toulouse, 10 octobre.

Madame, j'ai tout appris!....

Elise, dans un an, voulez-vous être ma femme?

FIN.

AGENTS DE L'ABEILLE.

J. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est Bâton-Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.

J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Post-Mre.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Côteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

F. F. SÉRÉAU, à la Passe-Christian.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Mansura (Avoyelles).

R. RICULFI, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jennings (Texas).

WM. HUDSON, [illegible]

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

[illegible] Madisonville, Lewisburg, Mandeville et Covington.

Le beau steamer [illegible] CAMELIA. [illegible]

[illegible]

Pour fret ou passage, [illegible] C. M. SORIA, Agent. Aux Nos 19 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 P. M. NATCHEZ. T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus. A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

Bateau régulier de Grand Ecore. Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Norman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur d'un très faible tirant d'eau SEMINOLE, capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Flete" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra. Pour fret et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents, No. 45 de la rue du Camp.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M. Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur BELVEAU [illegible] R. SINNOTT, capitaine; Geo. C. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & KEPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 59 Commercial Place.

OPELOUSAS. Départ régulier tous les Vendredis à 5 h. Pour Washington, Opelousas, Fort Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. BERTHA, H. B. Broad, capitaine, J. B. Schmidt, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & KEPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

POUR LES OPELOUSAS. Départ, samedi, 16 janvier à 5 h. P. M. Pour Washington, Fort Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. FLETA. C. C. Pickett, capitaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas, LORD & McPEAKE, No. 45 de la rue du Camp.

Attakapas et Atchafalaya. [illegible]

[illegible]

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Lafourche. [illegible]

ST. JOHN. Capitaine ALLEN JUMEL. [illegible] E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville. HENRY TETE. [illegible]

LIZZIE HOPKINS. Capt. N. Z. Dupuis, commis. [illegible]

Pour la Côte au-dessus de la ville. [illegible] MARY IDA. [illegible]

Pour la Côte au-dessous de la ville. [illegible] ST. MARY. [illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.

BUREAUX, No 16 de la rue Vieille-Levée.

TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux prévisions de la Charte de New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874 fin de la troisième année fiscale.

Total des dividendes [illegible] tisses, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		2,349 53
Intérêt du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		5,041 51
Dépenses générales, taxes, loyer, etc., du 1er oct 1873 au 30 sept. 1874	8,401 16	
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance	241 35	
	8,642 51	7,391 33
Montant pour couvrir les dépenses générales		1,251 18
		8,642 51

L'Association a l'actif suivant: [illegible]

PASSIF. [illegible]

Nous soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.

I. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAUVET, Secrétaire.

Signé sous serment par-devant moi, ce vingt-et-unième jour de novembre A. D. 1874.

G. LEGARDEUR, Jr., Not. Pub.

Louisiana Savings Bank

—AND—

Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL.........$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS:—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.	

La capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN G. WALTON, Caissier.

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 20 rue Baronne.

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. BENNER, caissier.

[illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Entre la ligne de paquebots-postes français. PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

SAINT-LAURENT, [illegible] FRANCE, [illegible] VILLE-DE-PARIS, [illegible]

PRIX DU PASSAGE [illegible]

[illegible]

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui [illegible]

ESPARTERO,	CASTILLAN,
PELAYO,	COSTE,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	[illegible]

Pour fret ou passage, [illegible] s'adresser à F. INGATE, Agent, No 16 de la rue [illegible]

STEAMERS—LIVERPOOL

LIGNE D'ÉTAT.

STATE OF LOUISIANA, [illegible]
STATE OF MINNESOTA, [illegible]
STATE OF ALABAMA, [illegible]
STATE OF VIRGINIA, [illegible]
STATE OF PENNSYLVANIA, [illegible]
STATE OF GEORGIA, [illegible]
STATE OF NEVADA, [illegible]
STATE OF FLORIDA, [illegible]
STATE OF INDIANA, [illegible]

La compagnie émet [illegible]

STATE OF LOUISIANA [illegible] A. K. MILLER & CO., Agents, [illegible]

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Faisant le service entre BREME et NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD [illegible]

Frankfurt	1 déc.	[illegible]
Koeln	15	[illegible]
Hannover	12 janv.	[illegible]
Frankfurt	1 fév.	[illegible]

PRIX DU PASSAGE [illegible]

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, [illegible]

Pour New York directement.

Ligne des steamers [illegible] entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers KNICKERBOCKER, NEW-ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, [illegible] Partira de son wharf, [illegible] DIMANCHE, 24 janvier, à 8 h. M. [illegible] ALFRED MOULTON, [illegible]

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campêche, [illegible] La Havane et New-York.

LIGNE de steamers [illegible] New York, de la Havane et [illegible] Mexique.

CITY OF MEXICO.....Capt. [illegible]
CITY OF MERIDA.....Capt. [illegible]
CITY OF HAVANA.....Capt. [illegible]

Le steamer CITY OF HAVANA, Commandant F. S. Phillips, [illegible]

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York. J. M. WITHERSPOON, Agent, [illegible]

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE [illegible] JUNIATA, [illegible] YAZOO, [illegible] TONAWANDA, [illegible] C. W. LORD, [illegible]

EDWARD A. YORKE, Agent, [illegible]

BILAN DE LA BANQUE NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. [illegible] RESSOURCES. [illegible]

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE. [illegible]

[illegible]

Chemin de Fer Pennsylvania. [illegible]

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan. [illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Etoile DE LA NOUVELLE-ORLEANS. [illegible]

ETAT DE SITUATION — DE LA — Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS. [illegible]

MAISON ETABLIE EN 1856.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

MACHINES DE TOUTE SORTE.

W. L. CUSHING,

[illegible]

[illegible]

W. L. CUSHING.

MOULINS A SUCRE VICTOR, Evaporateurs de COOK.

[illegible]

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs FARINE STRAUB.

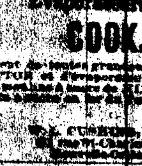

[illegible]

W. L. CUSHING.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES [illegible]

[illegible]

W. L. CUSHING, [illegible]

CHAUDIERES A SUCRE

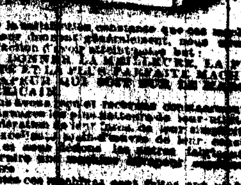

[illegible]

W. L. CUSHING, [illegible]

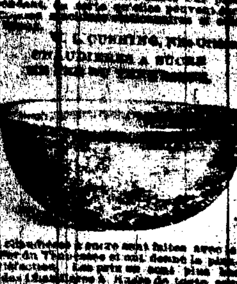

PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

[illegible] NEWELL PERFECTIONNÉES. [illegible] MACHINE A VAPEUR A ENGRENAGE. [illegible]

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

[illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans. [illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA. [illegible]

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS. [illegible]

ASSURANCES.

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company. [illegible]

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS. [illegible]

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance [illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS. [illegible]